

15 JUIN 2007 8156

01/3444

Requête conjointe au Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE
en vue de la Désignation d'un Commissaire unique à la fusion

Le soussigné :

001225

13 JUIN 2007

Tahar AZI, ès qualité de Président de :

↳ La société **ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE**, société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, ayant son siège social 4, allée de Volgelaye – Zone Industrielle Le Plan – 04400 BARCELONNETTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIGNE LES BAINS sous le numéro 325 000 990,

Et

↳ La société **FORCLUM MEDITERRANEE**, société par actions simplifiée au capital de 1 804 950 €, ayant son siège social ZAC de Saumaty Séon – Avenue de la Gare – 13016 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 388 758 617,

A l'honneur de vous exposer :

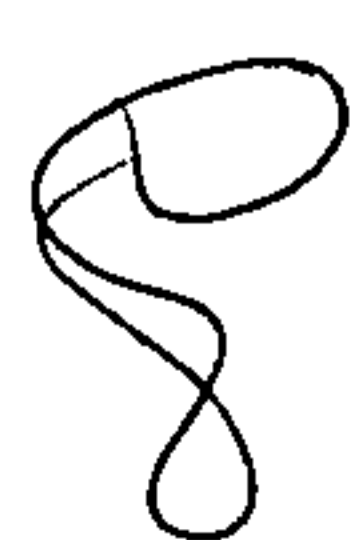
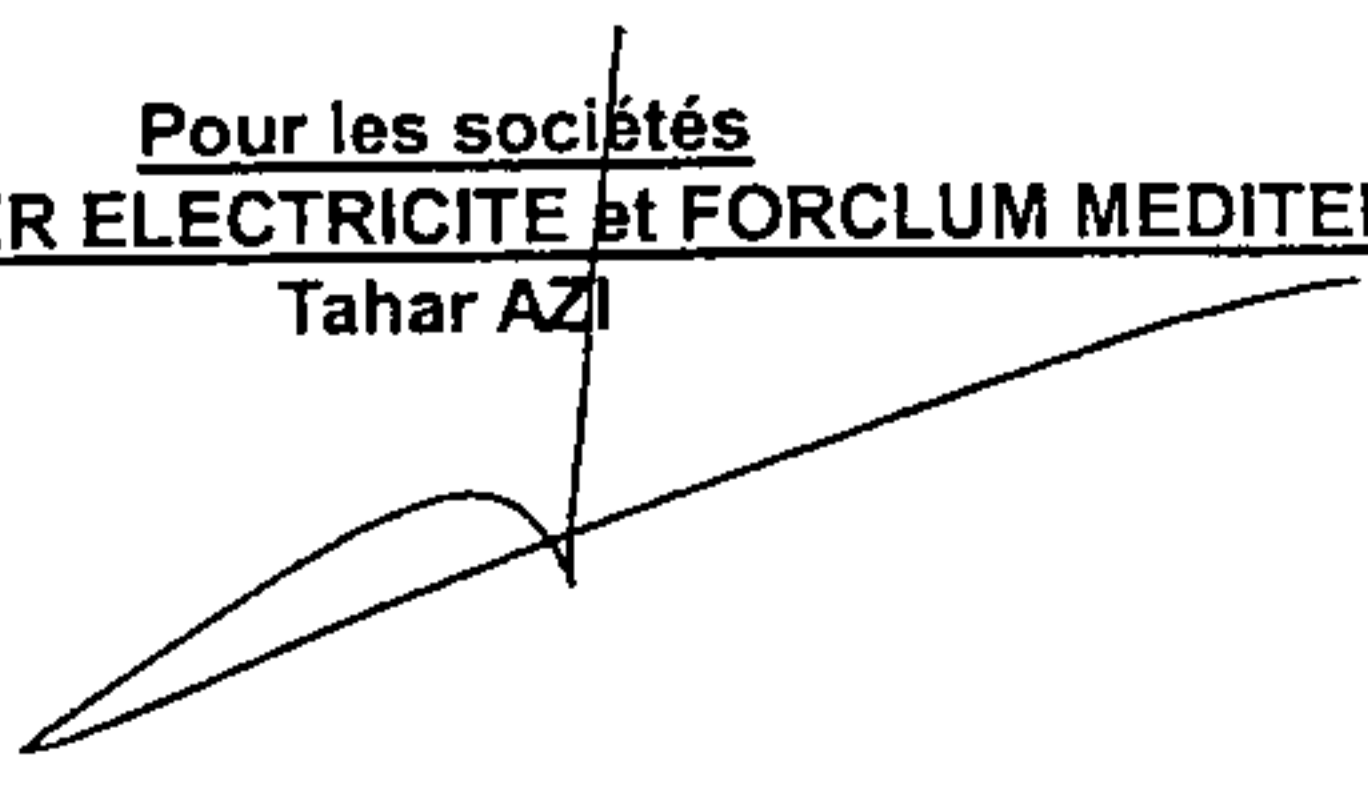
1. Que ces deux sociétés envisagent une fusion par absorption de l'ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE par FORCLUM MEDITERRANEE,
2. Que les sociétés ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE et FORCLUM MEDITERRANEE exercent des activités similaires et complémentaires :
 - ✓ ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE : Tous travaux d'électricité générale cloisons sèches faux plafonds isolation.
 - ✓ FORCLUM MEDITERRANEE : Installations électriques, génie climatique, plomberie, réseaux informatiques, éclairage public, signalisation, adduction et pompage de tous fluides tous systèmes de contrôle et de commande matériel et logiciels travaux et maintenance multiservices.
3. Que la société ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Serge DROULEZ – 6, rue Capitaine de Bresson – 05000 GAP
 - Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur François MANUEL – Allée des Dames – 04400 BARCELONNETTE
4. Que la société FORCLUM MEDITERRANEE a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Société ERNST & YOUNG et AUTRES – 41, rue Ybry - 92576 NEUILLY SUR SEINE
 - Commissaire aux comptes suppléant : Société AUDITEX – Tour Ernst & Young - 11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DEFENSE

En conséquence a l'honneur de vous demander :

De bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion, chargé d'en faire rapport dans les termes de l'article L 236-10 du Code de commerce.

Requête présentée le 8 Juin 2007
En deux exemplaires

Pour les sociétés
ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE et FORCLUM MEDITERRANEE
Tahar AZI



ORDONNANCE

NOUS, Denis VIANO, Vice Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce et les articles 64 et 257 du décret du 23 mars 1967,

DESIGNONS : Monsieur Philippe de ASCENTIIS, Commissaire aux apports inscrit, domicilié 6, avenue de Madrid 92200 NEUILLY SUR SEYNE

en qualité de Commissaire à la Fusion, ayant pour mission d'établir, sous sa responsabilité, les modalités de la fusion et de vérifier les apports en nature qui doivent être transmis par :

L' ENTREPRISE GARNIER ELECTRICITE : société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, ayant son siège social 4, allée de Volgelaye 04400 Barcelonnette

à la Société :

- FORCLUM MEDITERRANEE, société par actions simplifiée au capital de 1 804 950 € ayant son siège social ZAC de Saumaty Séon - Avenue de la Gare - 13016 MARSEILLE et d'en dresser rapport,

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal,

Fait à MARSEILLE, le 14 juin 2007.

Le Commis Greffier

Philippe de Ascentiis
Denis Viano

LE VICE PRESIDENT.

Denis Viano

Denis VIANO

Pour EXPEDITION conforme
délivrée le : 15 JUIN 2007

Pour la S.E.L.A.R.L.
P/Un Greffier Associé

